

Document de clôture de la réunion de Belgrade sur les suites de la CSCE (8 mars 1978)

Légende: Dans le document de clôture de la première réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), tenue à Belgrade du 4 octobre 1977 au 9 mars 1978, les représentants des États participants constatent les difficultés et les obstacles rencontrés pour la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final ainsi que l'absence de consensus sur les diverses propositions présentées à la réunion.

Source: Document de clôture de la réunion de Belgrade 1977 des représentants des États ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue conformément aux dispositions de l'Acte final relatives aux Suites de la Conférence. [EN LIGNE]. [s.l.]: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), [03.10.2005].

Disponible sur http://www.osce.org/documents/mcs/1977/10/4222_fr.pdf.

Copyright: (c) OSCE

All photographs or documents on the OSCE website, unless otherwise stated, are the sole property of the Secretariat of the Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE).

Government authorities of the participating States may freely reproduce them for usage related to the OSCE.

Photographs may not be reproduced for resale purposes or mass publication without the express written consent from the Press and Public Information Section of the OSCE Secretariat.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/document_de_cloture_de_la_reunion_de_belgrade_sur_les_suites_de_la_csce_8_mars_1978-fr-ada3bbc5-9738-432e-b25b-4a9eb7e39a70.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Document de clôture de la réunion de Belgrade 1977 des représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue conformément aux dispositions de l'Acte final relatives aux Suites de la Conférence

Les représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui ont été désignés par les Ministres des Affaires étrangères de ces Etats, se sont réunis à Belgrade du 4 octobre 1977 au 9 mars 1978, conformément aux dispositions de l'Acte final relatives aux Suites de la Conférence.

Les participants ont reçu un message du Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Josip Broz Tito, et ont entendu une communication de M. Miloš Minič, Vice-président du Conseil exécutif fédéral et Secrétaire fédéral aux Affaires étrangères de la République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Des contributions ont été faites par les représentants des Etats méditerranéens non participants suivants : Algérie, Egypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie.

Les représentants des Etats participants ont souligné l'importance qu'ils attachent à la détente, qui s'est poursuivie depuis l'adoption de l'Acte final, malgré les difficultés et les obstacles rencontrés. Dans ce contexte, ils ont souligné le rôle de la CSCE, la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final étant essentielle pour le développement de ce processus.

Les représentants des Etats participants ont procédé à un échange de vues approfondi portant à la fois sur la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final et l'exécution des tâches définies par la Conférence, ainsi que, dans le contexte des questions traitées par celle-ci, sur l'approfondissement de leurs relations mutuelles, l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe et le développement du processus de la détente à l'avenir.

Les représentants des Etats participants ont souligné l'importance politique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de mettre en oeuvre pleinement toutes les dispositions de l'Acte final par une action unilatérale, bilatérale et multilatérale.

Il a été reconnu que l'échange de vues constitue en lui-même une contribution de valeur pour atteindre les objectifs fixés par la CSCE, bien que des points de vue différents aient été exprimés quant au degré de mise en oeuvre de l'Acte final atteint jusqu'à présent.

Ils ont également examiné les propositions relatives aux questions ci-dessus et à la définition des modalités propres à la tenue d'autres réunions, conformément aux dispositions du chapitre de l'Acte final relatif aux Suites de la Conférence.

Le consensus n'a pas pu être obtenu sur diverses propositions présentées à la Réunion.

Conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte final et à leur détermination de poursuivre le processus multilatéral amorcé par la CSCE, les Etats participants continueront de tenir des réunions de leurs représentants. La deuxième de ces réunions se tiendra à Madrid à partir du mardi 11 novembre 1980.

Une réunion préparatoire se tiendra à Madrid à partir du mardi 9 septembre 1980 pour fixer les modalités propres à la réunion principale de Madrid. Ceci sera réalisé sur la base de l'Acte final ainsi que des autres documents pertinents adoptés au cours du processus de la CSCE*.

Il a également été convenu de tenir, dans le cadre des Suites de la CSCE, les réunions d'experts des Etats participants indiquées ci-après.

Conformément au mandat contenu dans l'Acte final et suivant la proposition faite à cet effet par le Gouvernement de la Suisse, une réunion d'experts sera convoquée à Montreux le 31 octobre 1978, afin de poursuivre l'examen et l'élaboration d'une méthode généralement acceptable de règlement pacifique des différends visant à compléter les méthodes existantes.

A l'invitation du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la réunion d'experts envisagée dans l'Acte final afin de préparer un "Forum scientifique" se tiendra à Bonn à partir du 20 juin 1978. Des représentants de l'UNESCO et de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies seront invités à y présenter les vues de ces organisations.

A l'invitation du Gouvernement de Malte, une réunion d'experts sur les questions relatives à la Méditerranée se tiendra le 13 février 1979 à La Valette. Elle aura pour mandat, dans le cadre du chapitre de l'Acte final sur les questions relatives à la Méditerranée, d'examiner les possibilités et les moyens propres à promouvoir des initiatives concrètes de coopération mutuellement avantageuse concernant divers domaines économiques, scientifiques et culturels, et s'ajoutant à d'autres initiatives en cours de réalisation dans les domaines précités. Les Etats méditerranéens non participants seront invités à contribuer aux travaux de cette réunion. Les questions relatives à la sécurité seront traitées à la Réunion de Madrid.

La durée des réunions d'experts ne devrait pas dépasser quatre à six semaines. Ces réunions élaboreront des conclusions et des recommandations et adresseront leurs rapports aux Gouvernements des Etats participants. Les résultats de ces réunions seront pris en considération, selon le cas, à la Réunion de Madrid.

Toutes les réunions ci-dessus mentionnées se tiendront conformément au paragraphe 4 du chapitre de l'Acte final relatif aux Suites de la Conférence.

Le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie est prié de transmettre le présent document au Secrétaire général des Nations Unies, au Directeur général de l'UNESCO et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie est également prié de transmettre le présent document aux gouvernements des Etats méditerranéens non participants.

Les représentants des Etats participants ont exprimé leur profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie pour l'excellente organisation de la Réunion de Belgrade et la chaleureuse hospitalité réservée aux délégations qui y ont participé.

Belgrade, le 8 mars 1978

* Les autres documents pertinents adoptés au cours du processus de la CSCE sont : les Recommandations finales des Consultations de Helsinki; les Décisions de la Réunion préparatoire chargée d'organiser la Réunion de Belgrade 1977; le présent Document de clôture.